

**AVIS D'IMPÔT 2019****TAXE D'HABITATION**

votée et perçue par la commune et divers organismes

**CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC**

votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

13

La notice de cet avis  
est disponible dans  
impots.gouv.fr via la  
barre de recherche

M PARENT FRANCOIS MARIE  
LA GARELLE  
5 GR GRANDE RUE  
21630 POMMARD

## Vos références

## Votre situation

N° fiscal (vous) (C) : 07 68 860 539 230  
Référence de l'avis : 19 84 7210796 41

Identification de votre imposition :  
Département : 840  
VAUCLUSE  
Commune : 029  
CAMARET-SUR-AIGUES  
Lieu d'imposition : B004  
CABASSOLE

Numéro FIP : 840 37 66 3976827789 3  
Numéro de rôle : 780  
Date d'établissement : 30/10/2019  
Date de mise en recouvrement : 31/10/2019

**MONTANT A PAYER**  
Au plus tard le **16/12/2019** **2091,00 €**

---

**Détail du montant à payer**

Montant de votre taxe d'habitation	2091,00 €
Montant de votre contribution à l'audiovisuel public	0,00 €

84025

Vous devez payer cette somme, soit :

- en ligne sur **impots.gouv.fr** en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, **avant le 1er jour du mois de la date limite de paiement** (date limite d'adhésion), sur **impots.gouv.fr**, par téléphone ou courriel (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Pour 2020, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre espace particulier sur **impots.gouv.fr** ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R\* 196-2 du livre des procédures fiscales).

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Designation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
840376639768277893	M PARENT FRANCOIS MARIE	S		

TAXE D'HABITATION 2019	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	10649		10649	10649	10649	
Valeur locative moyenne	3913		3913	3913	3913	
A • Général à la base						
B • Personne(s) à charge						
A - Par personne rang 1 ou 2	10 %		10 %			
T pour personne(s)						
E - Par personne rang 3 ou +	15 %		15 %			
M pour personne(s)						
E • Spécial à la base						
N • Spécial handicapé						
S						
Base nette d'imposition	10649		10649	10649	10649	<b>Total des cotisations</b>
Taux d'imposition 2019	8,3 %		8,16 %	0,171 %	0,528 %	1827
Cotisations 2019	884		869	18	56	
Cotisations lissées						
Dont Majoration Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2018	8,3 %		8,16 %	0,176 %	0,303 %	
Rappel cotisations 2018	865		850	18	32	
Variation en valeur	+19		+19	0	+24	
Variation en pourcentage	+2,2 %		+2,24 %	0 %	+75 %	

EVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2018 ET 2019

	ANNEE 2018	ANNEE 2019	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion	
(a) Cotisations	2022	2091	+69	+3,41 %	Prélèvements :	+ 57
(b) Allègements					- pour base élevée	+ 181
(c) = (a) - (b) Somme à payer	2022	2091	+69	+3,41 %	- sur rés. secondaires	+ 26
					Plafonnement	
					selon le revenu	
					Dégrèvement TH	

LOCAUX TAXES : NOMBRE 1

RÉGIME S

Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt	
0290016516D	Maison		H	10649	2091	

**MONTANT DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2019**

Compte tenu de votre déclaration ou de votre situation, vous n'avez pas de contribution à payer pour cette habitation.

**Vos démarches**

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** : **0 811 90 06 75\* DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 A 19H**
- ⇒ **Par courrier** : Questions sur la mensualisation ou le prélèvement à l'échéance :  
CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2  
Autres questions : votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS ORANGE - S.A.I.D. GESTION  
132 ALLEE AUVERGNE BP 50200 - 84873 ORANGE CEDEX

\*(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez-vous auprès de votre opérateur)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**AVIS D'IMPÔT 2020**

TAXE D'HABITATION

votee et perçue par la commune et divers organismes

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

votee par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

12

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](http://impots.gouv.fr) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

**IMPORTANT**

En 2020, vous restez redevable de la taxe d'habitation.

Dès 2021, vous bénéficierez d'une baisse progressive de votre taxe d'habitation jusqu'à sa suppression totale.

M PARENT FRANCOIS MARIE  
OU MME PARENT ANNE FRANCOISE  
LA GARELLE  
5 GRANDE RUE  
21630 POMMARD

Vos références

N° fiscal (vous)(C) : 07 68 860 539 230  
N° fiscal (conjoint) (C) : 15 78 916 487 071  
Référence de l'avis : 20 21 7155952 81

Identification de votre imposition :  
Département : 210  
COTE D OR  
Commune : 492  
POMMARD  
Lieu d'imposition : 0260  
5 GR GRANDE RUE

Numéro FIP : 210 58 71 8321866789 3  
Numéro de rôle : 770  
Date d'établissement : 09/09/2020  
Date de mise en recouvrement : 30/09/2020

Votre situation

**MONTANT À PAYER**  
Au plus tard le **16/11/2020** **1958,00 €**

**Détail du montant à payer**

Montant de votre taxe d'habitation 1820,00 €  
Montant de votre contribution à l'audiovisuel public 138,00 €

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? » de la notice.

Vous devez payer cette somme, soit :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, **avant le 1er jour du mois de la date limite de paiement**, sur **impots.gouv.fr**, par téléphone ou courriel (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur **impots.gouv.fr**.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre espace particulier sur **impots.gouv.fr** ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2021 (sauf cas particuliers visés à l'article R\* 196-2 du livre des procédures fiscales).

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
210587183218667893	M PARENT FRANCOIS MARIE ET MME PARENT ANNE FRANCOISE	S	291651	2,00 9

TAXE D'HABITATION 2020	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI
Valeur locative brute	9956		9956		
Valeur locative moyenne	3796		3796		
A •Général à la base	15 %		15 %		
B •Personne(s) à charge	569		569		
A - Par personne rang 1 ou 2	10 %		10 %		
T pour personne(s)	15 %		15 %		
E - Par personne rang 3 ou +					
M pour personne(s)					
E •Spécial à la base					
N •Spécial handicapé					
S					
Base nette d'imposition	9387		9387		
Taux d'imposition 2020	10,71 %		8,29 %	0 %	
Cotisations 2020	1005		778		
Cotisations lissées					
Dont Majoration Rés. Secondaires					
Taux d'imposition 2019	10,71 %		8,29 %		
Rappel cotisations 2019	998		772		
Variation en valeur	+7		+6		
Variation en pourcentage	+0,7 %		+0,78 %		
EVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2019 ET 2020					
	ANNEE 2019	ANNEE 2020	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion + 18
(a) Cotisations	1807	1820	+13	+0,72 %	Prélèvements : + 19
(b) Allègements					- pour base élevée
(c) = (a) - (b) Somme à payer	1807	1820	+13	+0,72 %	- surrés. secondaires
					Dégrèvement TH
LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 3					
RÉGIME P					
Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt 1820
4920231722M	Piscine		H	1117	
4920232945B	Appartement		H	2727	
4920232946X	Appartement		H	6112	

MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2020	138
Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision.	

### Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée** : dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone** : au 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
- ⇒ **Sur place** : auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)  
SIP BEAUNE - SAID BEAUNE  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094 - 21203 BEAUNE CEDEX

\* (service gratuit + coût de l'appel)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

M PARENT FRANCOIS MARIE  
LA GARELLE  
5 GR GRANDE RUE  
21630 POMMARD

Vos références

Numéro fiscal (C) : 07 68 860 539 230  
Référence de l'avis : 20 21 4248108 59

Numéro de propriétaire : 492 P00251 S

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4101 MBR459  
M PARENT FRANCOIS MARIE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 24/08/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

Votre situation

MONTANT A PAYER

Au plus tard le 15/10/2020 1 348,00 €

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

21051

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? » de la notice.

Vous devez payer cette somme, par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, avant le 01/10/2020 (date limite d'adhésion), sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), ou par téléphone (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (sauf cas particuliers visés à l'article R\* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou du service des impôts fonciers (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques)

## Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
  - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BEAUNE  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094 - 21203 BEAUNE CEDEX  
Tél : 03 45 42 19 20
  - pour le montant de votre impôt :  
SCE DEPTAL DES IMPOTS FONCIERS DIJON - SECTEUR FONCIER  
25 RUE DE LA BOUDRONNEE - 21047 DIJON CEDEX  
Tél : 03 80 28 65 65

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 21 COTE D OR

Commune : 492 POMMARD

	TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2019	18,14 %	%	%	21,00 %	%	9,90 %	%	
	Taux 2020	18,14 %	%	%	21,00 %	%	9,90 %	%	
	Adresse	5 GR GRANDE RUE							
	Base ①	1807			2339		1841		
	Cotisation	328			491		182		
	Cotisation lissée ②	286			431		158		875
	Adresse	5199 GR GRANDE RUE							
	Base ①	1016			1385		1039		
	Cotisation	184			291		103		
	Cotisation lissée ②	142			201		79		422
Cotisations 2019	412			605		228			
Cotisations 2020	428			632		237		1297	
Variation	+3,88 %	%	%	+4,46 %	%	+3,95 %	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2019								
	Cotisations 2020								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base Etat						Droit proportionnel :		
	Base Collectivité						Droit fixe		
Il est rappelé qu'un lissage de + 47 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation sur 10 ans.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			51
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA Etat			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>1348</b>
Références administratives : 210 51 021 051 492 492 L A									



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**AVIS D'IMPÔT 2020**

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

M PARENT FRANCOIS MARIE  
LA GARELLE  
5 GR GRANDE RUE  
21630 POMMARD

10.

Ushay  
Montpulsan

Vos références

Numéro fiscal (C) : 07 68 860 539 230  
Référence de l'avis : 20 21 4326797 37

Numéro de propriétaire : 712 P00083 K

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIÉTAIRE 4101 MBR459  
M PARENT FRANCOIS MARIE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 24/08/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

Votre situation

**MONTANT À PAYER**

Au plus tard le **15/10/2020**

**34,00 €**

21051

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette. Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? » de la notice.

Vous avez payé en ligne votre dernière échéance de taxes foncières.

Vous pouvez à nouveau payer cette somme par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider.

Vous pouvez également payer en adhérant au prélèvement à l'échéance, **avant le 01/10/2020 (date limite d'adhésion)**, sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), ou par téléphone (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur **impots.gouv.fr**.

## Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
  - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BEAUNE  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094 - 21203 BEAUNE CEDEX  
Tél : 03 45 42 19 20
  - pour le montant de votre impôt :  
SCE DEPTAL DES IMPOTS FONCIERS DIJON - SECTEUR FONCIER  
25 RUE DE LA BOUDRONNEE - 21047 DIJON CEDEX  
Tél : 03 80 28 65 65

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 21 COTE D OR

Commune : 712 VOLNAY

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2019									
Cotisations 2020									
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2019	22,87 %	%	1,17 %	37,35 %	%	7,31 %	%	
	Taux 2020	22,87 %	%	1,17 %	37,35 %	%	7,22 %	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles	96		96			121		
	Cotisations 2019	22		1			9		
	Cotisations 2020	22		1			9		32
	Variation	0 %	%	0 %	%	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base Collectivité						Droit fixe :		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 24 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		2	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>		<b>34</b>	



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**AVIS D'IMPÔT 2020**

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

M PARENT FRANCOIS MARIE  
LA GARELLE  
5 GR GRANDE RUE  
21630 POMMARD



*Comarch  
foncières.*

Vos références

Numéro fiscal (C) : 07 68 860 539 230  
Référence de l'avis : 20 84 4076217 31

Numéro de propriétaire : 029 P00259 G

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP//INDIVIS 4221 MBV772  
M PARENT FRANCOIS MARIE

PROP//INDIVIS 11142 MBV773  
MME GROS ANNE-FRANCOISE M

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 24/08/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

Votre situation

**MONTANT A PAYER**

Au plus tard le 15/10/2020 **2 656,00 €**

84025

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? » de la notice.

**Vous devez payer cette somme, par un des moyens suivants :**

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, **avant le 01/10/2020 (date limite d'adhésion)**, sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), ou par téléphone (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2021 (sauf cas particuliers visés à l'article R\* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou du service des impôts fonciers (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

## Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
  - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS ORANGE  
132 ALLEE AUVERGNE BP 50200 - 84873 ORANGE CEDEX  
Tél : 04 90 51 48 40
  - pour le montant de votre impôt :  
SDIF DU VAUCLUSE - ORANGE - CELLULE FONCIERE DEPARTEMENTALE - ORANGE  
132 ALLEE AUVERGNE BP 50200 - 84873 ORANGE CEDEX  
Tél : 04 90 51 29 21

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : **84 VAUCLUSE**

Commune : **029 CAMARET-SUR-AIGUES**

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2019	20,80 %	%	%	15,13 %	0,201 %	10,00 %	0,597 %		
	Taux 2020	20,80 %	%	%	15,13 %	0,205 %	10,00 %	0,581 %		
	Adresse	5325 CABASSOLE								
	Base ①	5388			5388	5388	5388	5388		
	Cotisation	1121			815	11	539	31	2517	
	Cotisation lissée ②									
	Adresse									
	Base ①									
	Cotisation									
	Cotisation lissée ②									
Cotisations 2019	1108			806	11	533	32			
Cotisations 2020	1121			815	11	539	31	2517		
Variation	+1,17 %	%	%	+1,12 %	0 %	+1,13 %	-3,13 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2019	57,11 %	%	2,59 %	39,64 %	0,455 %	11,10 %	1,64 %		
	Taux 2020	57,11 %	%	2,59 %	39,64 %	0,468 %	11,00 %	1,60 %		
	Bases terres Non agricoles									
	Bases terres agricoles	48		48			59	48		
	Cotisations 2019	27		1			7	1		
	Cotisations 2020	27		1			6	1	35	
	Variation	0 %	%	0 %	%	%	-14,29 %	0 %		
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État							Droit proportionnel :		
	Base Collectivité							Droit fixe		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 12 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			104	
						Dégrèvement Habitation principale				
						Dégrèvement JA Etat				
						Dégrèvement JA Collectivité				
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>2656</b>	



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis  
est disponible en  
[cliquant ici](#) ou sur  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

MME PARENT ANNE FRANCOISE  
LA GARELLE  
5 GR GRANDE RUE  
21630 POMMARD

8  
accusant

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 15 78 916 487 071  
Référence de l'avis : 20 21 4005884 74

Numéro de propriétaire : 017 G00147 H

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4101 MBSPPB  
MME GROS ANNE-FRANCOISE MONIQUE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 24/08/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

### Votre situation

#### MONTANT A PAYER

Au plus tard le 15/10/2020 **274,00 €**

21051

Flashez ce code  
avec l'application  
« Impots.gouv » pour  
payer par smartphone  
ou tablette.  
Scannez ce code  
pour payer en  
espèces ou par carte  
bancaire auprès d'un  
buraliste ou  
partenaire agréé.



Voir explications  
à la rubrique  
« Comment payer  
votre impôt ? » de  
la notice.

**Vous avez payé en ligne votre dernière échéance de taxes foncières.**

Vous pouvez à nouveau payer cette somme par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider.

Vous pouvez également payer en adhérant au prélèvement à l'échéance, **avant le 01/10/2020 (date limite d'adhésion)**, sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), ou par téléphone (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2021 (sauf cas particuliers visés à l'article R\* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou du service des impôts fonciers (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

## Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
  - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BEAUNE  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094 - 21203 BEAUNE CEDEX  
Tél : 03 45 42 19 20
  - pour le montant de votre impôt :  
SCE DEPTAL DES IMPOTS FONCIERS DIJON - SECTEUR FONCIER  
25 RUE DE LA BOUDRONNEE - 21047 DIJON CEDEX  
Tél : 03 80 28 65 65

\*(service gratuit + coût de l'appel)

Département : 21 COTE D OR

Commune : 017 ARCENANT

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2019									
Cotisations 2020									
Variation	%	%	%	%	%	%	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2019	31,32 %	%	1,69 %	37,47 %	%	7,31 %	0,12 %	
	Taux 2020	31,32 %	%	1,89 %	37,47 %	%	7,22 %	0,104 %	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles	624		624			780	624	
	Cotisations 2019	193		10			56	1	
	Cotisations 2020	195		12			56	1	264
	Variation	+1,04 %	%	+20,00 %	%	%	0 %	0 %	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base Etat						Droit proportionnel :		
	Base Collectivité				4		Droit fixe		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 156 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			10
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA Etat			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>274</b>

Références administratives : 210 51 021 051 017 017 Y N



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**AVIS D'IMPÔT 2020**

TAXES FONCIÈRES

volées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

7

Chambolle

AF

MME PARENT ANNE FRANCOISE  
LA GARELLE  
5 GR GRANDE RUE  
21630 POMMARD

Vos références

Numéro fiscal (C) : 15 78 916 487 071  
Référence de l'avis : 20 21 4049194 26

Numéro de propriétaire : 133 G00121 X

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4101 MBSPPB  
MME GROS ANNE-FRANCOISE MONIQUE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 24/08/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

Votre situation

**MONTANT A PAYER**

Au plus tard le 15/10/2020 **145,00 €**

21051

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette. Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? » de la notice.

**Vous avez payé en ligne votre dernière échéance de taxes foncières.**

Vous pouvez à nouveau payer cette somme par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider.

Vous pouvez également payer en adhérant au prélèvement à l'échéance, **avant le 01/10/2020 (date limite d'adhésion)**, sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), ou par téléphone (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (sauf cas particuliers visés à l'article R\* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou du service des impôts fonciers (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

## Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
  - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :  
**SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BEAUNE**  
 1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094 - 21203 BEAUNE CEDEX  
 Tél : 03 45 42 19 20
  - pour le montant de votre impôt :  
**SCE DEPTAL DES IMPOTS FONCIERS DIJON - SECTEUR FONCIER**  
 25 RUE DE LA BOUDRONNEE - 21047 DIJON CEDEX  
 Tél : 03 80 28 65 65

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 21 COTE D OR

Commune : 133 CHAMBOLLE-MUSIGNY

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2019									
Cotisations 2020									
Variation	%	%	%	%	%	%	%		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2019	22,18 %	%	2,51 %	37,47 %	%	7,31 %	0,12 %	
	Taux 2020	22,18 %	%	2,30 %	37,47 %	%	7,22 %	0,104 %	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles	414		414			518	414	
	Cotisations 2019	91		10			37		
	Cotisations 2020	92		10			37	0	139
	Variation	+1,10 %	%	0 %	%	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base Etat						Droit proportionnel :			
Base Collectivité						Droit fixe			
La base communale des terres agricoles exonérée est de 104 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			6
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA Etat			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>145</b>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**AVIS D'IMPÔT 2020**

**TAXES FONCIÈRES**

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis  
est disponible en  
[cliquant ici](#) ou sur  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

6

M PARENT FRANCOIS MARIE  
LA GARELLE  
5 GR GRANDE RUE  
21630 POMMARD

Pommard

**Vos références**

Numéro fiscal (C) : 07 68 860 539 230  
Référence de l'avis : 20 21 4248069 01

Numéro de propriétaire : 492 P00122 T

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 4101 MBR459  
M PARENT FRANCOIS MARIE

PROP/INDIVIS 11141 MBSPPB  
MME GROS ANNE-FRANCOISE M

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 24/08/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

**Votre situation**

**MONTANT A PAYER**

Au plus tard le **15/10/2020** **2 588,00 €**

21051

Flashez ce code  
avec l'application  
« Impots.gouv » pour  
payer par smartphone  
ou tablette.



Voir explications  
à la rubrique  
« Comment payer  
votre impôt ? » de  
la notice.

**Vous devez payer cette somme, par un des moyens suivants :**

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, **avant le 01/10/2020 (date limite d'adhésion)**, sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), ou par téléphone (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (sauf cas particuliers visés à l'article R\* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou du service des impôts fonciers (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

## Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
  - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BEAUNE  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094 - 21203 BEAUNE CEDEX  
Tél : 03 45 42 19 20
  - pour le montant de votre impôt :  
SCE DEPTAL DES IMPOTS FONCIERS DIJON - SECTEUR FONCIER  
25 RUE DE LA BOUDRONNEE - 21047 DIJON CEDEX  
Tél : 03 80 28 65 65

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 21 COTE D OR

Commune : 492 POMMARD

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	18,14 %	%	%	21,00 %	%	9,90 %	%		
Taux 2020	18,14 %	%	%	21,00 %	%	9,90 %	%		
<b>Propriétés bâties</b>									
Adresse	5199 GR GRANDE RUE								
Base <input type="checkbox"/>	4992			4992		4992			
Cotisation	906			1048		494			2448
Cotisation lissée <input type="checkbox"/>									
Adresse									
Base <input type="checkbox"/>									
Cotisation									
Cotisation lissée <input type="checkbox"/>									
Cotisations 2019	895			1036		488			
Cotisations 2020	906			1048		494			2448
Variation	+1,23 %	%	%	+1,16 %	%	+1,23 %	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>									
Taux 2019	21,62 %	%	%	1,17 %	37,35 %	%	7,31 %	%	
Taux 2020	21,62 %	%	%	1,17 %	37,35 %	%	7,22 %	%	
Bases terres Non agricoles									
Bases terres agricoles	125			125		156			
Cotisations 2019	27			1		11			
Cotisations 2020	27			1		11			39
Variation	0 %	%	%	0 %	%	0 %	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base Etat							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 31 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			101
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA Etat			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>2588</b>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**AVIS D'IMPÔT 2020**

TAXES FONCIÈRES

votees et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

5

MME PARENT ANNE FRANCOISE  
LA GARELLE  
5 GR GRANDE RUE  
21630 POMMARD

Vos références

Numéro fiscal (C) : 15 78 916 487 071  
Référence de l'avis : 20 21 4247757 22

Numéro de propriétaire : 492 G00225 U

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4101 MBSPPB  
MME GROS ANNE-FRANCOISE MONIQUE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 24/08/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

Votre situation

**MONTANT A PAYER**

Au plus tard le 15/10/2020 **65,00 €**

21051

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette. Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? » de la notice.

**Vous avez payé en ligne votre dernière échéance de taxes foncières.**

Vous pouvez à nouveau payer cette somme par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider.

Vous pouvez également payer en adhérant au prélèvement à l'échéance, **avant le 01/10/2020 (date limite d'adhésion)**, sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), ou par téléphone (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

## Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
  - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :  
**SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BEAUNE**  
 1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094 - 21203 BEAUNE CEDEX  
 Tél : 03 45 42 19 20
  - pour le montant de votre impôt :  
**SCE DEPTAL DES IMPOTS FONCIERS DIJON - SECTEUR FONCIER**  
 25 RUE DE LA BOUDRONNEE - 21047 DIJON CEDEX  
 Tél : 03 80 28 65 65

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 21 COTE D OR

Commune : 492 POMMARD

	TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2019									
Cotisations 2020									
Variation	%	%	%	%	%	%	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2019	21,62 %	%	1,17 %	37,35 %	%	7,31 %	%	
	Taux 2020	21,62 %	%	1,17 %	37,35 %	%	7,22 %	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles	199		199			249		
	Cotisations 2019	43		2			18		
	Cotisations 2020	43		2			18		63
	Variation	0 %	%	0 %	%	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
	Base État					Droit proportionnel :			
	Base Collectivité					Droit fixe			
La base communale des terres agricoles exonérée est de 50 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		2	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA Etat			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>		<b>65</b>	



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis  
est disponible en  
[cliquant ici](#) ou sur  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)



M PARENT FRANCOIS MARIE  
LA GARELLE  
5 GR GRANDE RUE  
21630 POMMARD

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 07 68 860 539 230  
Référence de l'avis : 20 21 4286470 12

Numéro de propriétaire : 590 P00238 Z

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 4101 MBR459  
M PARENT FRANCOIS MARIE

PROP/INDIVIS 11141 MBSPPB  
MME GROS ANNE-FRANCOISE M

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 24/08/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

### Votre situation

#### MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2020** **112,00 €**

21051

Flashez ce code  
avec l'application  
« Impots.gouv » pour  
payer par smartphone  
ou tablette.  
Scannez ce code  
pour payer en  
espèces ou par carte  
bancaire auprès d'un  
buraliste ou  
partenaire agréé.



Voir explications  
à la rubrique  
« Comment payer  
votre impôt ? » de  
la notice.

Vous avez payé en ligne votre dernière échéance de taxes foncières.

Vous pouvez à nouveau payer cette somme par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider.

Vous pouvez également payer en adhérant au prélèvement à l'échéance, **avant le 01/10/2020 (date limite d'adhésion)**, sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), ou par téléphone (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur **impots.gouv.fr**.

## Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
  - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BEAUNE  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094 - 21203 BEAUNE CEDEX  
Tél : 03 45 42 19 20
  - pour le montant de votre impôt :  
SCE DEPTAL DES IMPOTS FONCIERS DIJON - SECTEUR FONCIER  
25 RUE DE LA BOUDRONNEE - 21047 DIJON CEDEX  
Tél : 03 80 28 65 65

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 21 COTE D'OR

Commune : 590 SAVIGNY-LES-BEAUNE

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2019									
Cotisations 2020									
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2019	15,28 %	%	1,17 %	37,35 %	%	7,31 %	%	
	Taux 2020	15,28 %	%	1,17 %	37,35 %	%	7,22 %	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles	416		416			520		
	Cotisations 2019	63		5			38		
	Cotisations 2020	64		5			38		107
	Variation	+1,59 %	%	0 %	%	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :			
Base Collectivité						Droit fixe :			
La base communale des terres agricoles exonérée est de 104 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			5
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>112</b>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votees et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis  
est disponible en  
[cliquant ici](#) ou sur  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

3

MME PARENT ANNE FRANCOISE  
LA GARELLE  
5 GR GRANDE RUE  
21630 POMMARD

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 15 78 916 487 071  
Référence de l'avis : 20 21 4327463 50

Numéro de propriétaire : 714 G00158 X

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4101 MBSPPB  
MME GROS ANNE-FRANCOISE MONIQUE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 24/08/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

### Votre situation

#### MONTANT A PAYER

Au plus tard le 15/10/2020 **1 179,00 €**

21051

Flashez ce code  
avec l'application  
« Impots.gouv » pour  
payer par smartphone  
ou tablette.



Voir explications  
à la rubrique  
« Comment payer  
votre impôt ? » de  
la notice.

**Vous devez payer cette somme, par un des moyens suivants :**

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, avant le 01/10/2020 (date limite d'adhésion), sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), ou par téléphone (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2021 (sauf cas particuliers visés à l'article R\* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou du service des impôts fonciers (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

## Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
  - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BEAUNE  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094 - 21203 BEAUNE CEDEX  
Tél : 03 45 42 19 20
  - pour le montant de votre impôt :  
SCE DEPTAL DES IMPOTS FONCIERS DIJON - SECTEUR FONCIER  
25 RUE DE LA BOUDRONNEE - 21047 DIJON CEDEX  
Tél : 03 80 28 65 65

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 21 COTE D OR

Commune : 714 VOSNE-ROMANEE

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2019								
	Cotisations 2020								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
			Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2019	22,26 %	%	1,69 %	37,47 %	%	7,31 %	0,12 %	
	Taux 2020	22,26 %	%	1,89 %	37,47 %	%	7,22 %	0,104 %	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles	3396		3396			4244	3396	
	Cotisations 2019	747		57			307	4	
	Cotisations 2020	756		64			306	4	1130
	Variation	+1,20 %	%	+12,28 %	%	%	-0,33 %	0 %	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base Etat						Droit proportionnel :		
	Base Collectivité						Droit fixe		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 849 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		<b>49</b>	
						Dégrevement Habitation principale			
						Dégrevement JA Etat			
						Dégrevement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>		<b>1179</b>	



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis  
est disponible en  
[cliquant ici](#) ou sur  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

2

loft

M PARENT FRANCOIS MARIE  
LA GARELLE  
5 GR GRANDE RUE  
21630 POMMARD

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 07 68 860 539 230  
Référence de l'avis : 20 21 4026461 61

Numéro de propriétaire : 054 P01730 S

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4101 MBR459  
M PARENT FRANCOIS MARIE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 24/08/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

### Votre situation

#### MONTANT A PAYER

Au plus tard le 15/10/2020 **1 050,00 €**

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

21051

Flashez ce code  
avec l'application  
« Impots.gouv » pour  
payer par smartphone  
ou tablette.



Voir explications  
à la rubrique  
« Comment payer  
votre impôt ? » de  
la notice.

**Vous devez payer cette somme, par un des moyens suivants :**

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, avant le 01/10/2020 (date limite d'adhésion), sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), ou par téléphone (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

## Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
  - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BEAUNE  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094 - 21203 BEAUNE CEDEX  
Tél : 03 45 42 19 20
  - pour le montant de votre impôt :  
SCE DEPTAL DES IMPOTS FONCIERS DIJON - SECTEUR FONCIER  
25 RUE DE LA BOUDRONNEE - 21047 DIJON CEDEX  
Tél : 03 80 28 65 65

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 21 COTE D OR

Commune : 054 BEAUNE

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2019	22,09 %	%	%	21,00 %	%	6,25 %	%		
	Taux 2020	22,09 %	%	%	21,00 %	%	6,25 %	%		
	Adresse									
	Base ①									
	Cotisation									
	Cotisation lissée ②									
	Adresse	Le détail de vos bases et cotisations figure sur l'avis suite								
	Base ①									
	Cotisation									
	Cotisation lissée ②									
Cotisations 2019	430				418		128			
Cotisations 2020	445				437		131		1013	
Variation	+3,49 %	%	%	%	+4,55 %	%	+2,34 %	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%		
	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%		
	Bases terres Non agricoles									
	Bases terres agricoles									
	Cotisations 2019									
	Cotisations 2020									
	Variation	%	%	%	%	%	%	%		
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base Etat							Droit proportionnel :		
	Base Collectivité							Droit fixe :		
Il est rappelé qu'un lissage de + 34 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation sur 10 ans.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			<b>37</b>	
						Dégrèvement Habitation principale			Dégrèvement JA Etat	
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>1050</b>	
Références administratives : 210 51 021 051 054 054 J A										

# PROPRIÉTÉS BÂTIES - DÉTAIL DES COTISATIONS

N° de facture : 20 21 4026461 61

FEUILLET N° 1

Département : 21 COTE D'OR

Commune : 054 BEAUNE

Taux	Commune 22,09 %	Syndicat de communes %	Inter- communalité %	Département 21,00 %	Taxes spéciales %	Taxe ordures ménagères 6,25 %	Taxe GEMAPI %	Total des cotisations €
Adresse	8 A RUE DES NAIGEONS							
Base	500			538		500		
Cotisation	86			83		25		194
Adresse	8 B RUE DES NAIGEONS							
Base	513			552		513		
Cotisation	83			86		26		195
Adresse	10 A RUE DES NAIGEONS							
Base	418			450		418		
Cotisation	68			71		20		159
Adresse	10 B RUE DES NAIGEONS							
Base	967			1024		966		
Cotisation	208			197		60		465
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

M PARENT FRANCOIS MARIE  
LA GARELLE  
5 GR GRANDE RUE  
21630 POMMARD

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 07 68 860 539 230  
Référence de l'avis : 20 21 4026461 61

Numéro de propriétaire : 054 P01730 S

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4101 MBR459  
M PARENT FRANCOIS MARIE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 24/08/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

### Votre situation

**Le montant à payer est uniquement précisé sur votre avis principal de taxes foncières adressé par pli séparé.**

Vous êtes destinataire de 1 page(s) détaillant le calcul des cotisations par adresse.

### Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
  - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BEAUNE  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094 - 21203 BEAUNE CEDEX  
Tél : 03 45 42 19 20
  - pour le montant de votre impôt :  
SCE DEPTAL DES IMPOTS FONCIERS DIJON - SECTEUR FONCIER  
25 RUE DE LA BOUDRONNEE - 21047 DIJON CEDEX  
Tél : 03 80 28 65 65

\* (service gratuit + coût de l'appel)

21051



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**AVIS D'IMPÔT 2020**

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

*1/*  
*Cuvier*  
*et Hénoc*

M PARENT FRANCOIS MARIE  
LA GARELLE  
5 GR GRANDE RUE  
21630 POMMARD

Vos références

Numéro fiscal (C) : 07 68 860 539 230  
Référence de l'avis : 20 21 4026338 87

Numéro de propriétaire : 054 P01392 M

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 4101 MBR459  
M PARENT FRANCOIS MARIE

PROP/INDIVIS 11141 MBSPPB  
MME GROS ANNE-FRANCOISE M

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 24/08/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

Votre situation

**MONTANT A PAYER**

Au plus tard le 15/10/2020 **902,00 €**

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

21051

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? » de la notice.

**Vous devez payer cette somme, par un des moyens suivants :**

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, **avant le 01/10/2020 (date limite d'adhésion)**, sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), ou par téléphone (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

## Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
  - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BEAUNE  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094 - 21203 BEAUNE CEDEX  
Tél : 03 45 42 19 20
  - pour le montant de votre impôt :  
SCE DEPTAL DES IMPOTS FONCIERS DIJON - SECTEUR FONCIER  
25 RUE DE LA BOUDRONNEE - 21047 DIJON CEDEX  
Tél : 03 80 28 65 65

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 21 COTE D OR

Commune : 054 BEAUNE

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2019	22,09 %	%	%	21,00 %	%	6,25 %	%	
	Taux 2020	22,09 %	%	%	21,00 %	%	6,25 %	%	
	Adresse	14B RUE PIERRE JOIGNEAUX							
	Base ①	624			658		624		
	Cotisation	138			138		39		
	Cotisation lissée ②	138			132		39		309
	Adresse	424 CHE DES TOPES BIZOT							
	Base ①	1138			1138		1138		
	Cotisation	251			239		71		561
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2019	385			367		109		
	Cotisations 2020	389			371		110		870
Variation	+1,04 %	%	%	+1,09 %	%	+0,92 %	%		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2019								
	Cotisations 2020								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base Collectivité						Droit fixe		
Il est rappelé qu'un lissage de + 1 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation sur 10 ans.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		32	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>		<b>902</b>	